

Le 25 mai 2014 les députés européens seront élus pour un mandat de cinq ans. L'enjeu est celui du choix de société. Des forces politiques s'affrontent à l'échelle européenne. Pour certaines, il s'agit de poursuivre les politiques néolibérales et laisser en l'état, voire accroître, le pouvoir démesuré des entreprises multinationales et des marchés. Pour d'autres, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie et ouvrir une nouvelle période où les conquêtes sociales seront croisées à la défense de l'environnement. Pour d'autres encore, nationalistes et xénophobes, la démocratie et les libertés constituent une entrave, ce que ne saurait nous faire oublier leur entreprise de dissimulation. Enfin, les frontières de ces trois dominantes ne sont hermétiques, ni aux idées ni aux personnes.

Le traité de Lisbonne (décembre 2009) a étendu le pouvoir de décision du Parlement européen à plus de 40 nouveaux domaines, parmi lesquels l'énergie, les « services d'intérêt économique général », la santé publique ou la justice, mais aussi le droit européen de la propriété intellectuelle, la politique spatiale et la réalisation de l'Espace européen de la recherche. Dans ces domaines, les eurodéputés ne sont plus simplement consultés par le Conseil de l'UE réunissant les ministres nationaux : ils « codécident ». Toute nouvelle libéralisation dans ces domaines devra obtenir le consentement des eurodéputés.

Conditions de travail, sens des métiers

Partout en Europe, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) connaissent des évolutions similaires. C'est pourquoi, en novembre 2012 le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) a adopté une résolution de congrès sur « *l'impact des politiques des gouvernements et de l'UE visant à ramener le rôle des universités à celui de fournisseurs de services à l'usage des entreprises privées et des intérêts à court terme.* » Le texte précise :

« *Des problèmes et des urgences surviennent à l'échelle internationale : par exemple la dégradation rapide de l'environnement et du cadre de vie de l'humanité, ou encore l'aggravation de la faim dans le monde. De manière plus générale, nos sociétés sont confrontées à des difficultés qui gagnent sans cesse en complexité. La recherche et l'éducation ont ici un rôle fondamental à jouer, dans la quête de solutions et dans leur mise en œuvre. Cependant, l'ESR n'est pas en mesure de fournir ses réponses et ses solutions car il est frappé par la réduction des dépenses publiques, par la mise en œuvre et l'ingérence dans les établissements d'ESR des modèles de gestion importés du secteur privé, de la concurrence, de la recherche du profit et de la philosophie du marché.* »

Les conséquences sur les collègues sont doubles.

D'une part, les conditions de travail se dégradent. La précarité se développe. Le temps consacré à des tâches bureaucratiques et à la quête de financements cannibalise de plus en plus les activités effectives de recherche et d'enseignement. La qualité des relations humaines se détériore. Les cas de souffrance au travail se multiplient. Les libertés académiques sont de plus en plus restreintes. Les débuts de carrière revêtent le plus souvent la forme d'une « galère » au débouché incertain.

D'autre part, le sens des activités d'ESR tend à se restreindre et s'appauvrir sous la pression d'un mode d'organisation (appels à projets, agences d'évaluation et de financement, ingérence des entreprises, etc.) qui se substitue aux principes de collégialité et de démocratie. Les finalités du service public de l'ESR cèdent la place aux impératifs de l'« innovation », de l'« employabilité » et de la formation de travailleurs adaptés au marché ; au service de l'attractivité et de la « compétitivité » des territoires et des profits des grandes entreprises.

Une conséquence est une réduction de la capacité de la société à se penser, à se projeter, à se remettre en question et à se transformer et se mobiliser pour répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins humains d'aujourd'hui et de demain. Face à cette situation, la responsabilité individuelle et collective des universitaires et des chercheurs doit s'organiser et s'exprimer.

« *Le monde entier est face à un double défi : redéfinir les relations humains-planète et les relations des humains entre eux.* »
« *Réorienter fondamentalement les choix politiques et économiques. C'est notre devoir, en tant que scientifiques de combattre cette croyance quasi religieuse en la toute-puissance des marchés financiers.* »
Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS), lettre n°7, mars 2014.

Stratégie de Lisbonne

Avec des différences nationales liées aux histoires, aux cultures et aux systèmes politiques et économiques, les évolutions nationales de l'ESR convergent à l'échelle européenne et internationale. Nous pouvons y voir une volonté de dompter un espace de la société d'où peuvent émerger des mouvements opposés à l'ordre établi, ou plus simplement se développer et se diffuser des analyses et une pensée critiques. Dans une situation où des écarts de richesse insoutenables se doublent d'une dévastation

de l'environnement, nous ne pouvons rejeter l'hypothèse d'une telle volonté. Cependant, ceci n'épuise pas la question. Il nous faut remonter aux années 1980-1990 durant lesquelles ont été politiquement mis en place les fondements d'un nouvel ordre économique mondial pesant lourdement sur l'ESR.

En 1986 s'ouvrirent les négociations de l'Uruguay Round, où l'UE joua un rôle leader, conclues par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Une conséquence fut l'intensification de l'affrontement économique de l'UE avec l'ensemble des régions et pays du monde. D'où des politiques qui s'efforcent de soumettre les activités humaines à une mobilisation générale pour défendre et renforcer les grandes entreprises et le territoire économique européens.

En 1993, le Livre blanc *Pour entrer dans le XXI^e siècle* ⁽¹⁾, sous titré *Emploi – Croissance – Compétitivité* précisait cette orientation. Présenté par la Commission européenne sous la présidence de Jacques Delors, il fut adopté par les chefs d'États et de gouvernement des pays membres de l'UE. Promoteur de l'ouverture sans cesse plus grande de l'UE aux échanges commerciaux et aux investissements ⁽²⁾ internationaux, ce document proposait une stratégie, pour développer la *compétitivité globale* ⁽³⁾ des entreprises européennes, englobant la recherche ⁽⁴⁾ souffrant « d'une valorisation défailante des résultats » ⁽⁵⁾, et l'éducation pour laquelle était notamment « encouragée la collaboration des entreprises » ⁽⁶⁾.

7 ans plus tard, en mars 2000, était lancée la stratégie de Lisbonne.

Processus de Bologne

Alors que se dessinait la stratégie de Lisbonne, à la fin des années 1990, des gouvernements jouant un rôle moteur dans le lancement de cette stratégie initièrent le processus de Bologne. Quatre objectifs étaient poursuivis : focaliser l'enseignement supérieur sur les besoins du marché du travail et des entreprises ; créer les conditions d'un marché du travail européen (les travailleurs européens doivent pouvoir mettre en vente leur force de travail partout en Europe) ; créer un marché européen de l'enseignement supérieur, source de profit pour des entreprises privées se développant dans le secteur de la formation ; développer la mobilité des étudiants au sein de l'Europe et au-delà.

Dans le domaine de l'éducation, l'UE n'a de compétence ni exclusive ni partagée avec les États membres, mais possède une *compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres* ⁽⁷⁾. À ce titre, la Commission européenne est représentée et pèse dans toutes les réunions du processus de Bologne, aux côtés des 47 États engagés dans le processus.

Recherche, un gigantesque gâchis

Dans le domaine de la recherche l'UE dispose par contre d'une « *compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes* » ⁽⁸⁾. Les États membres gardent la possibilité de développer des coopérations. Qu'en est-il ?

Certes, le Conseil européen de la recherche (CER), créé en 2007 et destiné à la recherche « aux frontières de la connaissance », dispose entre 2014 et 2020, de près de 1,9 milliards d'euros annuels (sur un budget recherche *Horizon 2020* d'environ 11 milliards d'euros), mais la concentration des moyens sur quelques chercheurs joue contre l'esprit d'équipe et de coopération. De plus, une nouvelle modalité de subvention, « Proof of Concept », destinée à ceux qui ont reçu une première subvention, a pour objectif d'« *aider et pousser les meilleurs chercheurs vers le marché* » ⁽⁹⁾.

Certes, hors du cadre du CER, lors de ses appels à projets l'UE exige le plus souvent la coopération de quelques équipes de recherche. Mais les critères requis pour l'obtention de financements et la mise en concurrence des candidats à ces financements fragilisent ou brisent des coopérations préexistantes ou potentielles et participent à la concentration des financements sur un nombre restreint de bénéficiaires dont ladite « excellence » sera, avec Horizon 2020, encore plus souvent liée aux besoins des entreprises.

Plus fondamentalement, nous l'avons vu, l'UE et ses États membres intensifient sans cesse la compétition économique entre les territoires, ce qui, combiné à la nouvelle gestion de la recherche publique, est responsable d'une situation :

- d'instrumentalisation de la recherche,
- de mise en concurrence des personnels, des équipes, des laboratoires et des établissements, et donc de rupture avec le principe de coopération sur lequel repose l'activité de recherche.
- de fragmentation et de dispersion des travaux,
- de multiplication des secrets industriels durant les travaux de recherches, voire lors de l'exploitation des résultats,
- de dépôts de brevets qui augmentent le coût de l'utilisation des résultats, et en limitent donc l'usage.

Finalement, les moyens financiers et humains de la recherche publique en Europe sont largement dévoyés. De plus en plus souvent ils ne répondent pas ou mal aux besoins de recherche pour la connaissance et la société.

Le cas des énergies les moins polluantes est édifiant. « Réchauffement climatique, non-satisfaction des droits sociaux fondamentaux pour plusieurs milliards de personnes (alimentation, accès à l'eau, santé, éducation, logement), tensions géopolitiques, chacune de ces questions renvoie entre autres à celle de l'énergie. Énergies moins polluantes, efficacité énergétique, sobriété énergétique des populations les moins pauvres, refonte des modes de production, d'échange et de consommation, chacun de ces axes, incontournables pour sortir de la crise énergétique, appelle un plan de recherche, articulé

de l'échelle nationale à l'échelle européenne et internationale. Or, contrairement à certains affichages politiques, rien de ce qui est décidé ne répond à ces enjeux cruciaux de la façon et au niveau nécessaire.

Ainsi, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en 2011 les investissements en recherche et développement dans les énergies renouvelables ⁽¹⁰⁾ se sont élevés dans le monde à seulement 8,3 milliards de dollars, soit environ 0,012% du PIB mondial ⁽¹¹⁾

De plus, si le réchauffement climatique et l'énergie font partie des priorités de la recherche financée par l'Union européenne, cela s'inscrit dans une vision de « la chaîne de l'innovation débouchant sur l'apport au marché de produits et de services innovants » ⁽¹²⁾. Cette position est rappelée dans la déclaration du Conseil européen des chefs d'États et de gouvernements du 8 février 2013 : « Toutes les politiques (de recherche) seront mises à contribution pour accroître la compétitivité » ⁽¹³⁾. ⁽¹⁴⁾. Nous sommes là à mille lieux des indispensables coopérations internationales.

Accords commerciaux internationaux et enseignement supérieur

Le traité de Lisbonne facilite la signature d'accords commerciaux internationaux dans le secteur de l'éducation. Jusqu'en 2009, la ratification de tels accords nécessitait l'approbation de chacun des pays membres de l'Union. C'est pourquoi, lors de la mise en place de l'OMC, en Europe seul l'enseignement professionnel a été placé sous la loi de cette organisation, de plus uniquement lorsqu'il n'est pas gratuit. Dorénavant, une majorité qualifiée des pays membres ⁽¹⁵⁾, doublée d'un vote positif du Parlement européen, suffit pour ratifier ces accords.

Heureusement, depuis 1999 (Conférence de Seattle), l'OMC rencontre un blocage des négociations portant sur l'élargissement de son champ de compétence, ainsi son emprise sur l'enseignement ne s'est guère étendue.

L'enseignement supérieur est néanmoins une cible privilégiée. Des universités se développent à l'international sur une base marchande (étudiants versant des droits couvrant le coût de leur formation). Des entreprises capitalistes, notamment étasuniennes (Kaplan inc, Apollo Global, Cappella Education, Providence Equity, Leeds Capital Partners, University Ventures...), ⁽¹⁶⁾, développent ou acquièrent à l'international des établissements d'enseignement supérieur. Si l'OMC peut sembler ne plus présenter une menace, hors de son enceinte les accords bilatéraux sur le commerce et les investissements se multiplient.

Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI)

Le 6 juillet 2013 se sont ouvertes des négociations entre les États-Unis et l'Union européenne en vue d'aboutir à un traité de *Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement* (PTCI) : les États Unis et le Royaume-Uni ont la volonté d'y inclure l'enseignement supérieur.

Le pouvoir des entreprises multinationales et du marché présente une dimension démesurée aux effets dévastateurs sur la démocratie, les sociétés et leur environnement. Néanmoins, les gouvernements européens ont pris la décision d'ouvrir ces négociations dont l'aboutissement renforcerait encore ce pouvoir. Le mandat donné à la Commission européenne qui négocie au nom des 28 membres de l'UE va jusqu'à proposer une instance juridique internationale inédite dans les accords signés par l'UE, permettant aux entreprises multinationales d'attaquer les États.

Il faut que l'ensemble du secteur de l'éducation soit exclu de ces négociations, tout comme il doit être exclu des compétences de l'OMC.

Mais même exclue des négociations, l'éducation comme l'ensemble des secteurs de la société aurait à subir l'intensification de l'affrontement économique entre les deux rives de l'Atlantique. La pression pour focaliser l'enseignement sur la seule formation de travailleur répondant aux besoins de cet affrontement, serait accentuée. Un terme définitif doit être mis à ces négociations. Un collectif national **Non au Grand marché transatlantique** ⁽¹⁷⁾, auquel participe la FSU, organise une campagne nationale en ce sens ; des comités locaux se mettent en place.

A l'issue de ces négociations (si elles parviennent à leur terme), l'accord devra être validé sans possibilité d'amendement par le Parlement européen, puis les États membres à la majorité qualifiée.

Pour la FSU, il faut « *remettre en cause le libre échange comme principe universel, organiser les échanges internationaux en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ce qui implique la mise en place d'une nouvelle organisation internationale, basée sur un accord fondateur se substituant aux accords actuels de l'OMC* » ⁽¹⁸⁾.

Propositions non exhaustives du SNESUP-FSU

Les politiques de recherche de l'UE et des États membres doivent viser tout à la fois le développement :

- d'une recherche non finalisée, indispensable pour préparer l'avenir et élargir le champ des connaissances ;
- d'une recherche répondant aux besoins sociaux et environnementaux, et contribuant aux solutions à apporter à la situation de crise, allant des avancées technologiques et techniques aux indispensables transformation du système économique et social ;
- et d'une recherche comme outil de la démocratie et de la pensée critique et émancipatrice.

La recherche en sciences humaines et sociales, incluant l'économie, a un rôle indispensable à jouer pour l'ensemble de ces objectifs. En particulier, l'une de ses priorités doit être d'analyser les processus mettant aujourd'hui en danger la démocratie en Europe et contribuer à la conception et à la diffusion des moyens d'un regain démocratique. Les attaques contre la démocratie universitaire sont à cet égard un objet de recherche qui doit s'imposer.

En Europe et dans le monde les besoins de recherche sont immenses. Les défis environnementaux et sociaux à relever nécessitent une contribution majeure de la recherche. L'UE et ses États membres doivent décider des moyens financiers et humains nécessaires et mettre en œuvre des plans publics de recherche reposant sur des coopérations européennes et internationales. Dans le même temps, il est central de préserver les logiques différentes et leurs traductions en termes d'objectifs et de moyens entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Le niveau européen doit s'engager à maintenir ces deux approches.

L'UE et ses États membres doivent faire le choix d'un service public d'ESR riche des libertés académiques, soustrait aux pouvoirs du marché et des entreprises et dont les personnels ne soient pas précaires mais permanents avec des statuts garants de ces libertés ; d'un ESR bénéficiant d'une gestion démocratique, de condition de travail et d'étude de qualité et de politiques contre les discriminations de genre, d'origine... La recherche doit bénéficier de financements pérennes. Une recherche finalisée est indispensable et doit être financée, cependant elle ne doit pas être l'objet d'appels à projets mais de démarches coopératives. L'enseignement supérieur doit être gratuit, dans tous les pays européens, pour les étudiants nationaux, européens et non européens.

Les limites éthiques ainsi que les grandes orientations de la recherche doivent être définies en toute transparence, avec la participation de la communauté scientifique. Elles doivent être décidées à l'issue de débats publics et démocratiques.

Cette conception de l'ESR ne pourra être pleinement réalisée que dans le contexte d'une relance de la vie démocratique, laquelle reposera notamment et de façon incontournable sur une nouvelle politique de la formation et de l'information des citoyens. La formation des citoyens, qui dans une démocratie doit être l'une des premières finalités du système d'éducation, tout comme la formation à l'ensemble des activités sociales dont la production économique, doit donner lieu à un développement des capacités d'analyse critique, de la culture du débat (écouter, argumenter, synthétiser...) et de la décision collective, et doit aussi donner lieu à un enseignement renforcé du savoir portant sur le monde aujourd'hui, sur son histoire, sur les modèles politiques, sur les différentes cultures, sur le fonctionnement des institutions et organisations politiques et démocratiques, sur les sciences, les techniques et l'épistémologie...

L'université doit être un lieu d'émancipation, pour une société libre et démocratique, pour le progrès social et le bien-être de toutes et tous, pour le développement et la diffusion des connaissances, pour la vie culturelle et la sauvegarde de l'environnement. Cependant, une opération de mise au pas et d'instrumentalisation de l'université est en cours, aux échelles européennes et internationales. Les élections parlementaires européennes sont l'occasion d'informer et de débattre sur cette situation et sur des alternatives, avec les candidats, avec les collègues, les étudiants et avec les citoyens.

1 Editions Michel Lafon/Ramsay. 1994.

2 Objet du chapitre 6

3 Objet du chapitre 2

4 Objet du chapitre 4

5 p.109

6 p. 223

7 Traité sur le fonctionnement de l'UE. Article 6.

8 Traité sur le fonctionnement de l'UE. Article 4.

9 Jean-Pierre Bourguignon, Président du Conseil scientifique du Conseil européen de la recherche. Communiqué de presse. 6 février 2014.

http://erc.europa.eu/sites/default/files/press_release/files/erc_pr_poc_2013_second_results.pdf

10 PNUE, *Les tendances mondiales de l'investissement dans les énergies renouvelables*. 2012.

11 Cependant, parmi les énergies dites renouvelables se trouvent des énergies responsables de pollutions importantes.

12 Présentation du Programme cadre pour la recherche et l'innovation. Site de l'UE.

13 Conclusions du Conseil européen (7 et 8 février 2013) concernant le point relatif au cadre financier pluriannuel, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/135363.pdf

14 Extrait de *La Science pour qui ?*. Coordonné par Janine Guespin-Michel et Annick Jacq. Éditions du croquant. 2013.

15 Une décision est acquise à la majorité qualifiée lorsqu'elle a le soutien de pays réunissant au moins 55% des pays membres et 65% de la population de l'UE (soit 16 pays sur 28). Toutefois, une minorité de blocage doit inclure au moins 4 membres.

16 Confer *Transatlantic Trade and Investment Partnership Briefing : what is it and why we should be worried*, UCU, 2014 : <http://www.ucu.org.uk/6868>

17 <https://www.collectifstoptafta.org/>

18 Congrès de Poitiers, 2013.